

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 mai 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2021-05-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2021-05-139

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2021 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 4.3 Demande d'appui de l'école Roger-LaBrègue.**
- 5.3 Résolution pour mandater le notaire Maxime Belval.**
- 5.4 Résolution pour autoriser des travaux pour le remplacement d'une partie de la toiture de la gare (tourelle).**
- 5.5 Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.6 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-140

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021, tel que rédigé par la greffière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2021-05-141

**DEMANDE DE COLLABORATION ET D'APPUI, DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, POUR RÉSOUDRE UNE PROBLÉMATIQUE RÉCURRENTÉ DE PANNES ÉLECTRIQUES.**

Attendu que la région d'Acton subit des pannes électriques à répétition, dont à Acton Vale sur la Route 116, à Sainte-Christine sur la Route 116, 1<sup>er</sup> Rang Est/Ouest et Route du Village ainsi qu'à Durham-Sud sur la Route 116 et le 12<sup>e</sup> Rang;

Attenu qu'en 2020, c'est plus de 20 pannes de courant, même de quelques secondes et cela affecte les divers équipements agricoles;

Attendu que depuis le 1er janvier 2021, les pannes sont survenues au moins à 8 reprises;

Attendu qu'à chaque panne d'électricité ou de variation de courant, les producteurs doivent prendre le temps de procéder à l'installation des génératrices et enfin ils doivent s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci, ce qui implique des dépenses onéreuses;

Attendu que les variations d'électricité causent des impacts sur les appareils électroniques en endommageant, entre autres, les systèmes de contrôle de température et les cartes électroniques des génératrices stationnaires, etc.;

Attendu le haut risque de perte des produits transformés alimentaires si la panne arrivait en pleine production de transformation des aliments;

Attendu qu'Hydro-Québec a fait plusieurs émondages près des lignes, dont le long de la Route 116 pendant l'été 2020, mais les pannes électriques surviennent encore, et ce, même avec une température très clémente, peu d'épisodes de fort vent;

Attendu que les producteurs agricoles, les commerces et industries ont besoin d'un réseau fiable et stable en service d'électricité;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le syndicat local dans leurs démarches.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-142

**INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.**

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil municipal au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 560 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

QUATRE (4) personnes au coût de 140 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper ou certificat cadeau. Ce tournoi aura lieu le vendredi 11 juin 2021 au Club de Golf Acton Vale;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-143

**DEMANDE D'APPUI DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

Attendu que le centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe a décidé de couper tous les projets-écoles au primaire, donc de couper l'harmonie de l'école Roger-LaBrèque;

Attendu que l'harmonie de l'école Roger-LaBrèque a un partenariat établi avec la Ville d'Acton Vale depuis 10 ans;

Attendu que l'école Roger-LaBrèque soumet une demande d'appui auprès de la Ville d'Acton Vale pour soutenir leurs démarches afin de garder l'harmonie en place à l'école;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie l'école Roger-LaBrèque dans leurs démarches auprès de la commission scolaire, afin de garder l'harmonie en place à l'école.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2021-05-144

**COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION POUR LA VILLE D'ACTON VALE.**

Attendu que la MRC d'Acton Vale est entourée de zones orange, soit par le Centre-du-Québec et l'Estrie, telles que les villes de Drummondville, Valcourt et Granby;

Attendu le taux de vaccination élevé dans la MRC d'Acton ainsi que le nombre de cas recensé qui est peu élevé depuis plusieurs semaines;

Attendu que de traiter la MRC d'Acton au même titre que les MRC près de Montréal est une aberration et nuit très certainement à nos citoyens et commerces;

Attendu que nos travailleurs en restauration doivent s'exiler afin de pouvoir travailler;

Attendu les effets néfastes de la pandémie sur la santé mentale de nos citoyens obligeant, entre autres, nos jeunes à s'isoler, les privant de la pratique de sports organisés;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réitère sa demande aux autorités compétentes, que la MRC d'Acton soit transférée en zone orange, et ce, dans les plus brefs délais;

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée au député provincial, monsieur André Lamontagne, au directeur de la santé publique, docteur Julie Loslier, et au premier ministre du Québec, Monsieur François Legault.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-145

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE MAXIME BELVAL.**

Attendu que le 09 janvier 1991 la Ville d'Acton Vale a signé un bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, avec la Maison des Jeunes d'Acton Vale (document enregistré le 04 avril 1991 sous le numéro 262394);

Attendu que celui-ci s'est terminé le 01 janvier 2021;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire afin de rédiger un acte sur la remise du bien et la fin de l'emphytéose, en référence aux articles 1209 et 1210 du Code civil du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De mandater Me Maxime Belval, notaire, pour rédiger un acte sur la remise du bien et la fin de l'emphytéose, en référence aux articles 1209 et 1210 du Code civil du Québec;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-146

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA GARE (TOURELLE).**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 13 920.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Atelier Fuzion BL pour le remplacement d'une partie de la toiture de la gare (Tourelle).

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-147

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.6 – REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.6 relatif au remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu la recommandation de madame Maude Payeur, ingénieure de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 227 746.31 \$ plus taxes, à Groupe LML Ltée. à titre de paiement du décompte progressif no.6;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.6 – Remplacement des équipements de décantation à l'usine de filtration d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2021-05-148

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection des stations de pompage Paré et Landry.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-149

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Liste des paiements préautorisés :</b>                                      |                      |
| • Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 avril au 26 avril 2021 | 41 221.04 \$         |
| • Paiements par AccèsD du 01 avril au 28 avril 2021                            | 143 998.88 \$        |
| • Salaires et REER pour le mois d'avril 2021                                   | 111 200.78 \$        |
| <b>Liste des comptes à payer :</b>   |                      |
| • Pour le mois d'avril 2021  | 247 326.23 \$        |
| <b>Grand Total</b>   | <b>543 746.93 \$</b> |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-150

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 006-2021.**

Attendu la possibilité de se faire entendre a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement 006-2021;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 006-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de revoir la superficie au sol maximale pour qu'une imprimerie soit considérée comme un usage commercial plutôt qu'industriel ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-05-151

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 003-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 508).**

Attendu la possibilité de signer une demande de participation à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard du second projet de règlement, qui a été remplacée par le dépôt d'une demande écrite, annoncée par un avis public préalable de quinze (15) jours et que les membres du conseil sont informés qu'aucune demande écrite n'a été déposée par les citoyens à l'égard du règlement 003-2021;

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le deuxième projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 avril 2021, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 003-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de permettre, dans la zone à dominance agricole numéro 508, les établissements d'élevage d'animaux domestiques, incluant tous les usages accessoires à cet usage. »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour le poste d'employé occasionnel au site des résidus verts, selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Il sera rémunéré selon le salaire prévu à la convention collective en vigueur.

| <b>Nom</b>       | <b>Nb d'heure</b>                | <b>Durée</b>         |
|------------------|----------------------------------|----------------------|
| Alexis Rocheleau | Selon les besoins du département | Saison estivale 2021 |

**Le conseil prend acte.**

**... La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.**

**VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et treize minutes (20;13).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date